



LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

SEPTEMBRE 1993 — VOL. 13, N° 1



VENEZ FÊTER AVEC NOUS À LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN



Invitation

Le 12 septembre prochain, la Bibliothèque lance officiellement sa programmation pour l'automne et vous y êtes tous conviés. De 9 h 30 à 16 h 00, le personnel de la Bibliothèque sera là pour vous accueillir et vous guider lors de cette journée bien spéciale. De nombreuses activités sont au programme. Venez fêter avec nous et découvrir ce que l'on vous réserve pour les mois prochains!
Bienvenue à tous et bon dimanche en notre compagnie.

Horaire	
9 h 30	Accueil et visite
10 h 30	Clowns et sculpteurs de ballons Projection de vidéocassette Concert
12 h 00	Visite guidée
13 h 00	Heure du conte Projection de vidéocassette
14 h 00	Sculpteur de ballons Maquillage
14 h 30	Improvisation en bande dessinée
15 h 30	Tirage des prix de participation au rallye
9 h 30 à 16 h 00: Rallye pour la famille	
Un programme complet et détaillé est disponible à la Bibliothèque.	

COURS OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN

Dès septembre, des cours d'introduction à l'informatique seront offerts par des jeunes étudiants du secondaire. Surveillez la publicité à la Bibliothèque.

SERVICE D'URGENCE 9-1-1

Depuis le 16 août dernier, la Ville de L'ancienne-Lorette offre à sa population le Service d'urgence 9-1-1.

Ce numéro ne doit être utilisé que dans le cas de véritables urgences: vie en danger, feu, crime en préparation ou en cours.

Bien que le Service d'urgence 9-1-1 soit en opération, il est important de noter que le numéro 872-9818 demeure pour les appels qui ne requièrent pas d'urgence.

IMPORTANT: Le service de la Protection publique demande aux parents de bien sensibiliser leurs enfants au fait que le Service d'urgence 9-1-1 n'est pas un jeu et que dans bien des cas, il peut sauver des vies.

CET AUTOMNE, JE VERDIS MON ENTOURAGE!

La Ville de L'ancienne-Lorette est heureuse de participer à un mouvement provincial de plantation d'arbres, parrainé par la Fondation québécoise en environnement, et qui fait partie du programme communautaire "Mon milieu, mes arbres", inscrit au Plan vert du Canada. L'implication de la Ville à ce projet permettra de contribuer à renaturaliser le milieu urbain.

Cette plantation d'environ 2 000 plants de différentes espèces se fera le samedi 11 septembre 1993 sur deux sites désignés par la municipalité.

Cette plantation massive sera une activité environnementale de premier plan et la Fondation organisera une vaste campagne de promotion et de communication à ce sujet.

La Ville de L'ancienne-Lorette est fière de s'associer à cette initiative environnementale qui aura, sans aucun doute, des retombées certaines sur la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

CONCOURS D'EMBELLISSEMENT MUNICIPAL

La cérémonie de la remise des prix se déroulera le 19 septembre 1993 à la salle Desjardins de la Maison de la culture.

FÊTE DU TRAVAIL

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés le lundi 6 septembre 1993.

COLLECTE SÉLECTIVE DE DÉCHETS

FÊTE DU TRAVAIL: Le lundi 6 septembre 1993, il n'y aura pas de collecte sélective de déchets. Elle sera reprise le lundi suivant, soit le 13 septembre.

RÉUNION DU CONSEIL

14 septembre 1993 à 20 h 00
HÔTEL DE VILLE

LOISIRS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les différentes activités contenues dans la présente programmation sont régies par un nombre "minimum" et "maximum" de participants(e)s.

Le service des Loisirs se réserve le droit d'annuler une activité pour laquelle le nombre de participant(e)s n'est pas atteint, de contourner une activité ou d'apporter des changements à l'horaire prévu. Aucune inscription ne pourra être prise par téléphone.

Pour ce qui est des cours de natation, les inscriptions se prendront directement au service des Loisirs de la Ville de Vanier, 320, rue Chabot. Pour de plus amples informations sur les modalités d'inscription pour les cours de natation, veuillez consulter les renseignements apparaissant à l'intérieur du feuillet à la rubrique "Natation".

ENDROIT ET HORAIRE DE L'INSCRIPTION

Polyvalente de L'Ancienne-Lorette
1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette
Gymnase #1580-90

(Pour les activités du service des Loisirs et des organismes accrédités
Cafétéria

(Pour les inscriptions des organismes affiliés et partenaires)
Mercredi 1er septembre 1993

Jeu 2 septembre 1993
De 19 h 00 à 20 h 30

PRIORITÉ D'INSCRIPTION

La priorité lors des inscriptions centralisées étant donnée aux personnes résidant sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, la 1ère séance d'inscription (1er septembre) sera uniquement réservée aux résident(e)s de L'Ancienne-Lorette. Les non-résident(e)s pourront s'inscrire uniquement le deuxième soir d'inscription (2 septembre). Il se peut qu'après la 1ère séance d'inscription, certaines activités aient atteint le maximum de participant(e)s. Dans ce cas, des listes d'attente seront constituées.

INSCRIPTIONS TARDIVES

Après ces 2 séances d'inscription, toute inscription devra être effectuée directement au service des Loisirs, 1364, rue St-Paul aux heures normales de bureau. À ce moment, le paiement de l'inscription devra se faire immédiatement sur place par le biais d'un ou deux chèques(s) postdaté(s) en date du 17 septembre et du 10 décembre 1993.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Aucune inscription ne sera prise après le 10 septembre 1993.

ADRESSES DES PRINCIPAUX LIEUX D'ACTIVITÉS

Polyvalente de L'Ancienne-Lorette	École Le Ruisset	Bibliothèque Marie-Victorin	École Saint-Charles	Maison de la culture	École Notre-Dame	Chalet des skieurs	Piscine de Vanier
1745, rue St-Olivier	1635, rue Notre-Dame	1635, rue Notre-Dame	1350, rue St-Charles	1295, rue des Loisirs	1591, rue Notre-Dame	1271, rue des Loisirs	320, rue Chabot
1801, rue Notre-Dame	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	Ville de Vanier
L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette	Ville de Vanier

LISTE DES ACTIVITÉS OFFERTES (artistiques et culturelles)

SOCIO-ÉDUCATIF

Acupression	p.3
Aeliers Actualité Nutrition	p.3
Aeliers préscolaires	p.3
Brige Duplicata	p.3
Club des petit(e)s débrouillard(e)s	p.3
Conversation anglaise	p.3
Conversation espagnole	p.3
Décoration intérieure	p.3
Gardienn(e)s averti(e)s	p.4
Massage suédois	p.4
Préparation alternative à l'accouchement	p.4
Réflexologie (Initiation)	p.4
Secourisme (Sauver une vie)	p.4
Secourisme (Empêcher l'aggravation des blessures)	p.4
Secourisme pour les jeunes (7 ans et +)	p.4
Wu-Shu	p.4
Yoga-Relaxation	p.4

ARTS VISUELS

Dessin	p.5
Dessin et couleur	p.5
Magie du papier de soie	p.5
Peinture aquarelle	p.5
Peinture à l'huile	p.5
Portrait	p.5
Virail	p.5

DURÉE DE LA PROGRAMMATION

Pour les activités contenues dans la présente programmation, la durée varie entre 10 et 28 semaines selon la nature de l'activité. Pour les activités de plus de 12 semaines, celles-ci se répartiront en 2 sessions.

1ère session: Du 20 septembre au 12 décembre 1993

2ème session: À partir du 10 janvier 1994

PREUVE DE RÉSIDENCE

Lors de l'inscription la personne devra présenter une preuve de résidence (permis de conduire, copies de taxes, bail) afin de valider l'inscription.

NON-RÉSIDENTS

Les coûts indiqués pour le programme seront majorés de 100% pour toute personne résidant à l'extérieur des limites de L'Ancienne-Lorette. Sont considérés comme résidents, tous les propriétaires et locataires ayant feu et lieu à L'Ancienne-Lorette ou toute personne ayant une propriété ou un commerce à L'Ancienne-Lorette. À cet effet, les personnes devront présenter une preuve de résidence (Ex.: compte de taxes, permis de conduire, etc.)

TPS & TVQ

Les coûts d'inscription indiqués dans la présente programmation intégreront la TPS et la TVQ si elles s'appliquent.

VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION

Pour être valide, la fiche d'inscription devra être signée par une personne majeure (18 ans et plus) ou un parent ou tuteur dans le cas d'une inscription pour des jeunes).

MODE DE PAIEMENT

Veuillez prendre note que pour la présente programmation, les frais d'inscription devront être acquittés au moment de l'inscription par le biais d'un ou deux chèques(s) postdaté(s) complété(s) à l'avance, au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette. Aucun paiement comptant ne sera accepté et aucune facture ne sera émise pour lesdites inscriptions.

1er chèque: Postdaté du 17 septembre 1993

2e chèque: Postdaté du 10 décembre 1993

NOTE: NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE UN CHÈQUE DISTINCT POUR CHAQUE INSCRIPTION ET DE PRÉPARER VOS CHÈQUES À L'AVANCE APIN D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'INSCRIPTION.

ARTS D'EXPRESSION

Aeliers d'initiation au théâtre (Jeune)	p.5
Aeliers de perfectionnement au théâtre (Jeune)	p.5
Théâtre adulte (Troupe de théâtre "Les Grands Enfants")	p.6

DANSE (Temps-danse Inc.)

Baladi (danse orientale)	p.6
Ballet classique	p.6
Ballet-Jazz	p.6
Comédie musicale	p.6
Danse créative	p.6
Danses de ligne (Séries 1 et 2)	p.7
Danses sociales (Séries 1 et 2)	p.6
Flamenco	p.7
Mini-Troupe	p.7
Rap	p.7

ÉCOLE DE MUSIQUE LOUISE-DRAPEAU INC.

Cours instrumentaux individuels	p.7
Cours de groupe	p.7
Éveil musical I-II-III	p.7
Initiation à la musique I-II	p.7
Initiation à la guitare	p.7
Guitare I-II	p.7
Ensemble de guitare	p.7
Ensemble de flûte à bec	p.7
Expression sonore	p.7
Etonie I	p.8

NON-REMBOURSEMENT
LES FRAIS D'INSCRIPTION NE SONT PAS
REMBOURSABLES

L'inscription à une activité constitue un engagement à payer des frais exigés, à moins que l'activité soit annulée.

Cependant, la politique de remboursement des activités non régies spécifique, pour certains motifs, la municipalité pourra appliquer des modalités de remboursement soient:

1. Annulation de l'activité par le service des Loisirs.
2. Modification apportée par le service des Loisirs à la programmation publiée.
3. Incapacité physique (preuve médicale obligatoire).
4. Déménagement (preuve de lieu de résidence).
5. Conflit avec une activité de loisir reconnue par la Ville ou horaire de travail et/ou académique.

Dans le cas des motifs 1 et 2, l'inscription pourra être remboursée complètement.

Si les autres motifs (3-4 et 5) s'appliquent et si l'activité n'a pas débuté, des frais d'administration de 20% seront automatiquement exigés.

Dans le cas où l'activité aurait déjà débuté, le remboursement sera effectué en exigeant un montant équivalent à 15% du coût pour les frais d'administration, plus un montant équivalent au prorata de participation à l'activité.

Pour se prévaloir de la politique de remboursement, l'usager devra faire parvenir une demande écrite au service des Loisirs et y annexer les pièces justificatives (Ex.: preuve médicale). De plus, il devra être résident de la Ville de L'Ancienne-Lorette au moment de son inscription pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

INFORMATIONS

Il nous fera plaisir de vous fournir toutes les informations complémentaires en regard des différentes activités contenues dans la présente programmation.

Pour les activités artistiques et culturelles:
Monsieur Guy Labrie au 871-3434.
Pour les activités physiques et sportives:
Madame Diane Marier au 871-3434.

Ma collection de disques	p.8
Musique du XXème siècle	p.8
Musique de chambre	p.8
Petit Choeur de l'annonciation	p.8
Chorale de jazz	p.8
Chorale de concert	p.8
Orchestre d'harmonie	p.8

ARTISANAT (Cercle de Fermières)

Broderie	p.8
Couture	p.8
Fritivité	p.8
Tissage	p.8
Tricot au crochet	p.8

ACTIVITÉS SPORTIVES

Badminton	p.9
Conditionnement physique	p.9
Gymnastique	p.9
Hockey Cosom	p.9
Mini-Basket	p.9
Physi-Forme	p.10
Ski-bus Stoneham	p.10
Volley-ball	p.10
Work-Out	p.10
Karaté	p.10
Sports de glace	p.10
Activités à l'Amphiglace	p.10